

DEPARTEMENT DU NORD
-=-=-=-=-
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-=-=-=-=-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 22 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 15 septembre 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 25 (dont 3 procurations)

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – **Maire***

*Mesdames et Messieurs CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERMEN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon **Adjoints***

*Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée - LAMBERT Gaston - KHELIFA Armelle -- MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - DELCAMBRE Chantal - DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - SAENEN Romuald - BLANCHARD Perrine - MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain - DUCATILLON Béatrice – **Conseillers***

Absents ayant donné procuration

*Madame AMADEI Corinne à Madame Maryline LUCAS
Madame WILLERVAL Aurore à Madame Marylène TAIRA
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald*

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

**MODIFICATION BUDGETAIRE 1/2025 – SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

Madame le Maire indique à l'Assemblée délibérante que pour permettre la rétrocession de la cavurne n°7 dans le Cimetière paysager, il convient de modifier les crédits budgétaires comme suit dans la section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :

673-020 : +800.00€

- Recettes de fonctionnement :

741121-01 : +800.00€

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250922-D8DU220925-DE

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

➤AUTORISE la modification des crédits budgétaires comme repris ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Laahsen



Le Maire de la ville de GUESNAIN
certifie que le présent acte réceptionné
par le Sous-Préfet de DOUAI

le 7/10/25....., publié ou notifié
le 7/10/25..... est exécutoire
Le Maire,